



Le 5 septembre 2007

Objet : demande de permis unique pour une porcherie sur caillebotis à Wardin, route de Mont Agent traitant : F.Foulon

Madame, Monsieur,

Lors de l'enquête publique relative à ce projet, vous avez exprimé votre opposition à l'installation et l'exploitation d'une porcherie à Wardin.

Aussi, nous tenons à vous faire savoir que le collège communal, réuni en sa séance du 31 août 2007 a donné **un avis défavorable** à cette demande , motivé par :

- le résultat de l'enquête publique,
- la proximité de la zone NATURA 2000 ,
- la problématique des épandages sur le territoire de la commune de Bastogne,
- le maintien de la qualité des eaux de surface et souterraines,
- l'incertitude relative aux émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère,
- le principe d'action préventive en matière d'environnement,
- la nécessité d'une étude globale reprenant les aspects économiques, sociaux et environnementaux pour envisager le développement d'une filière « porcs » à Bastogne,
- la recherche de la meilleure technique disponible pour l'engraissement de porcs charcutiers.

L'ensemble des réclamations et l'avis du collège seront envoyés aux fonctionnaires de la Région wallonne en charge du dossier. Ceux-ci rédigeront , en tenant compte des tous les avis reçus, un rapport de synthèse et une proposition de décision contenant les conditions d'exploitation éventuelles à imposer au demandeur.

Ce rapport doit nous parvenir au début du mois d'octobre.

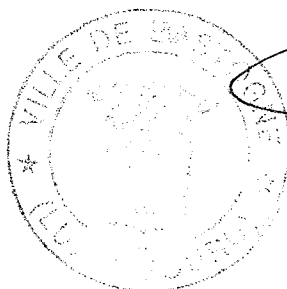
La décision du collège communal doit être transmise au plus tard le 22 octobre 2007. Elle sera affichée sur le site et dans les villages voisins.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Secrétaire,

B.Dominique

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Ph. Collard